

Conseil municipal du 15 février

**Défense de la commune** : Le conseil municipal décide de confier, avec l'assistance juridique de l'assureur Groupama, la défense de la commune assignée en référé, à Maître Rouquié.

**Voirie « La Rue »** : Après consultation de 7 entreprises, le marché de rénovation de la voirie du village de la Rue est attribué à l'entreprise Lagarde-Laronze (7.750 € HT).

**Modification de règlement du PLU** : les propriétaires des parcelles avec maisons existantes en zone N (naturelle stricte) pourront désormais rajouter des constructions annexes (garages ...) et piscines.

**Adhésion de la commune de Voutezac à l'Agglo de Brive** : le conseil municipal approuve les conclusions du CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

**TBI** : Demande d'obtention d'une subvention de 80% pour l'acquisition éventuelle d'un 3<sup>e</sup> tableau blanc interactif pour l'école.

**Divers** : Non renouvellement de bail pour le locataire d'un logement communal.